

**Association SOS LEZ ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT FINANCIER 2015 (année civile)**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Cotisation associations	15	Cotisations individuelles	1240
Cotisation assurance MAIF	67.78	Subventions	500
Fournitures (tracts, panneaux, autocollants)	599.23		
Affranchissement	73.38		
Bulletins de l'association	265.08		
Frais de bouche	240.76		
Animation musicale	150		
Frais bancaires	24.60		
Total dépenses	1435.83		1740

ACTIFS SOS fin 2015= 4020.59

Solde bancaire association SOS au 31 12 2014 : 3716.42

Excédent : 304.17

**A prévoir sur l'exercice suivant (2016)**

- Recettes : remboursement d'une partie des dépenses effectuées dans le cadre de notre participation au collectif Oxygène, grâce à la participation des autres associations du collectif, et aux contributions des personnes qui nous soutiennent dans nos actions.

- Dépenses : remboursement sur facture et reçus bancaires de dépenses effectuées pour le compte de SOS par des membres du CA élargi aux membres observateurs.

Les deux mouvements tendront à s'équilibrer.

**Commentaire**

ADHERENTS : léger tassement mais peu significatif du montant des adhésions, 57 cotisations, = 110 adhérents : grande stabilité même si d'une année à l'autre, ce ne sont pas toujours les mêmes qui cotisent.

## **COMPTE OXYGENE hébergé sur SOS**

Les dons servent exclusivement à financer les recours (honoraires avocats, experts)

Total des dons en ligne versés à l'association : 18 894,02 €

Total des dons par chèque versés à l'association : 13 580 €

Total des dons versés directement sur le site Hello Asso : 5 314,02 €

Total des dépenses effectuées en 2015 : 9 623,98 €

Excédent : 9270,04 €

Mais cet excédent va être utilisé pour :

- la poursuite des recours actuellement engagés : entre 1 500 € et 2 500€

- de nouveaux recours envisagés ou à envisager : recours loi sur l'eau, et recours contre les permis de construire, sans compter les procédures d'appel.

Si on doit en arriver là, une relance de la souscription sera nécessaire.

**RAPPEL** : différence entre cotisations et souscriptions

L'argent de la souscription est utilisé uniquement pour les recours, démarches, éventuelles études de spécialistes que ce soit par versement direct sur le site de Hello Asso ou par chèques adressés à SOS Lez Environnement.

**RECOMMANDATIONS** :

Bien spécifier au dos du chèque s'il s'agit de l'argent de la cotisation SOS (cotisation SOS) ou d'une participation à la souscription pour Oxygène (Oxygène)

Les deux sont possibles mais les chèques ne doivent pas pouvoir être confondus

La cotisation est versée à l'association par les adhérents, leur nombre assure la crédibilité de l'association, et est la preuve de son dynamisme.

Alors que le nombre de personnes qui soutiennent Oxygène tend à augmenter le nombre des adhérents de l'association stagne un peu, il faut faire un effort pour augmenter le nombre d'adhérents si on veut avoir plus de force, et rayonner davantage.

**Remarques frais liés aux actions de terrain :**

- pique-nique, réunions publiques, manifestation Terrathlon, manifestation commune aux 3 collectifs : animation, frais de duplication, panneaux, communication en amont (tracts)

Équilibre recherché grâce aux ventes d'autocollants + collectes pendant les actions, et à la participation des autres associations du collectif